

VÉTROZ

SPECTIVE

www.vetroz.ch

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

JANVIER 2014



© Studio Bonnardot

Editorial

En ce début d'année 2014 et au terme de la première année de la législature, je remercie tous les élus et membres des commissions de l'exécutif, du législatif et du judiciaire pour leur engagement et leur esprit de collégialité au service de la communauté.

Certes de petits réglages seront encore nécessaires afin de doter notre administration des forces suffisantes pour offrir à la population toujours plus nombreuse un service de qualité. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'engager une assistante de direction pour seconder le secrétaire municipal et que nous renforcerons le service technique en prévision des départs à venir et de l'accroissement de la masse de travail.

Durant l'année 2013, nous avons procédé à l'engagement de diverses personnes pour restructurer ou développer les services ou structures communales. Ces nouveaux engagements ont également amené une réflexion quant à l'organisation des locaux administratifs. Une nouvelle répartition des bureaux a été effectuée et j'espère que la configuration choisie nous permettra d'être encore mieux à l'écoute de vos besoins et plus performants dans nos services.

Un grand merci surtout à l'ensemble du personnel communal tant au niveau de l'administration, des travaux publics, de la direction des écoles que des structures de la petite enfance pour leur engagement et leur travail au service de la collectivité vétrozaine.

Mes remerciements aussi à l'ensemble du corps enseignant qui même s'il n'est plus directement rattaché à la commune, constitue néanmoins un animateur central de la vie villageoise.

En ces temps qui s'annoncent vraisemblablement plus difficiles du point de vue économique, les importants investissements consentis par la

Municipalité pour mettre à jour les infrastructures communales seront certainement les bienvenus pour nos entreprises et leurs employés.

Mes pensées vont également vers toutes celles et ceux qui ont vécu une année 2013 difficile, je leur transmets toute ma sympathie et vous invite à leur apporter l'aide nécessaire afin que nous cultivions à Vétroz un esprit d'entraide et de solidarité envers les moins favorisés ou dans la peine.

Je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année, j'espère qu'elle vous apportera joie, bonheur et santé au niveau personnel et réussite et satisfaction au niveau professionnel.

Stéphane Germanier
Président

DANS CE NUMÉRO

Mérites sportifs et culturels 2013	2
Hélios Basket un triplé historique	3
Nonagénaires - 4 ^{ème} trimestre 2013	3
Promotions civiques 2013	4
Réaménagement des bureaux de l'administration	4
Agenda des manifestations - 1er semestre 2014	5
Plan de scolarité 2014-2015	6
Ecole des Plantys - panneaux photovoltaïques	7
Eau potable - interconnexion communale	8
Routes communales	9
Vétroz et son eau	9
Environnement	9
Le mot du président du Conseil général	11
Décision du Conseil Municipal - 4 ^{ème} trimestre 2013	12
Finances communales	13 - 15



Concert de Noël 2013 - Mérites sportifs et culturels 2013

© Studio Bomardot

Mérites sportifs et culturels

Concert de Noël

La salle de Bresse a accueilli le traditionnel concert de Noël des fanfares Union et Concordia le 21 décembre dernier. Une collecte en faveur des Cartons du Cœur a été généreusement suivie par le public présent. Lors de cette soirée, le Conseil Municipal a eu le plaisir de remettre les traditionnels mérites sportifs et culturels, ainsi que les mentions particulières, récompensant cette année les athlètes et virtuoses suivants :

Mérite sportif collectif à l'équipe U16 féminine d'Hélios Basket pour ses trois titres, soit celui de vainqueur du Championnat valaisan, vainqueur du championnat de la Conférence Ouest et vainqueur du Championnat suisse.

Mérite sportif individuel : Laurent Carron pour son titre de champion suisse au lancer du javelot U20.

Mérite culturel collectif : Fanfare Concordia pour sa deuxième place au 150ème anniversaire de la fédération musicale luxembourgeoise.

Mérite culturel individuel : Lionel Fumeaux pour son titre de champion de trombone et champion toutes catégories au concours des solistes de Langenthal.

Mention particulière à Elisa Parvex pour ses magnifiques résultats lors de la saison 2012/2013 et son titre de championne suisse de relais olympique.

Mention particulière à Pascal Pellico pour son titre de champion suisse vétérans de pétanque en doublette.

Mention particulière à Guillaume Moix pour son remarquable parcours au niveau mondial et son master de soliste de piano en 2013.

Ce fut une soirée pleine de chaleur, de partage et de reconnaissance. Un merci particulier à nos deux fanfares, mais également à vous public, qui êtes venus nombreux.

A l'année prochaine.

*Pour la Commission Sports et Culture
Véronique Papilloud, Présidente*



© Studio Bomardot

U16F UN TRIPLÉ HISTORIQUE

Pour le club et l'équipe en 2012/2013

Une magnifique saison pour cette équipe qui travaille ensemble depuis l'âge de 10 ans pour certaines sous la férule de Valérie Barbe, responsable de la Commission technique du club et assistante-coach de l'équipe de ligue nationale A féminine.

En effet, tant le championnat cantonal que le championnat de la Conférence Ouest de la Suisse ou les championnats suisses ont permis à cette équipe, pleine de promesses de venir imiter les grandes en remportant les trois titres en jeu.

Aujourd'hui, plusieurs de ces filles évoluent en ligue nationale A pour la première saison et les autres disputent un championnat double U19F et U16F.

Ce prix vient récompenser tout le travail effectué, les efforts et sacrifices consentis et on notera le fair-play de l'équipe fanion du club, encore auréolée de ses trois titres également qui a choisi de laisser la voie libre à la jeunesse, à la relève. Bravo !

Ont participé à cette compétition :

Sophie Carron, capitaine
Lucie Carron, Kalea Woods, Nadège Ghartey, Nadia Constantin, Camille Pitteloud, Iman Genin, Fanny Lambiel, Chiara, Mélissa, Morgane, Bridline, Marisa et Viviana.

On leur souhaite de réaliser en 2014 une nouvelle saison qui leur apporte beaucoup de satisfactions.

Pour Helios Basket
Michel Huser, Président



Helios basket équipe U16F

VÉTROZ FÊTE SES NONAGENAIRES

Durant le 4^{ème} trimestre 2013, Vétroz a eu l'honneur de fêter dans un cadre familial, les nonante ans de 4 de ses citoyennes.



Thérèse Sauthier (30.09.23)



Maria Rossoni (16.10.1923)



Yvonne Udry (15.12.1923)



Sylvie Delaloye (23.11.1923)

PROMOTIONS CIVIQUES 2013

Salle paroissiale vendredi 18 octobre 2013

En 2013, 53 jeunes citoyens vétrozains ont atteint leur majorité civique.

Afin de marquer leur entrée dans la vie civique active, la Municipalité a organisé une soirée.

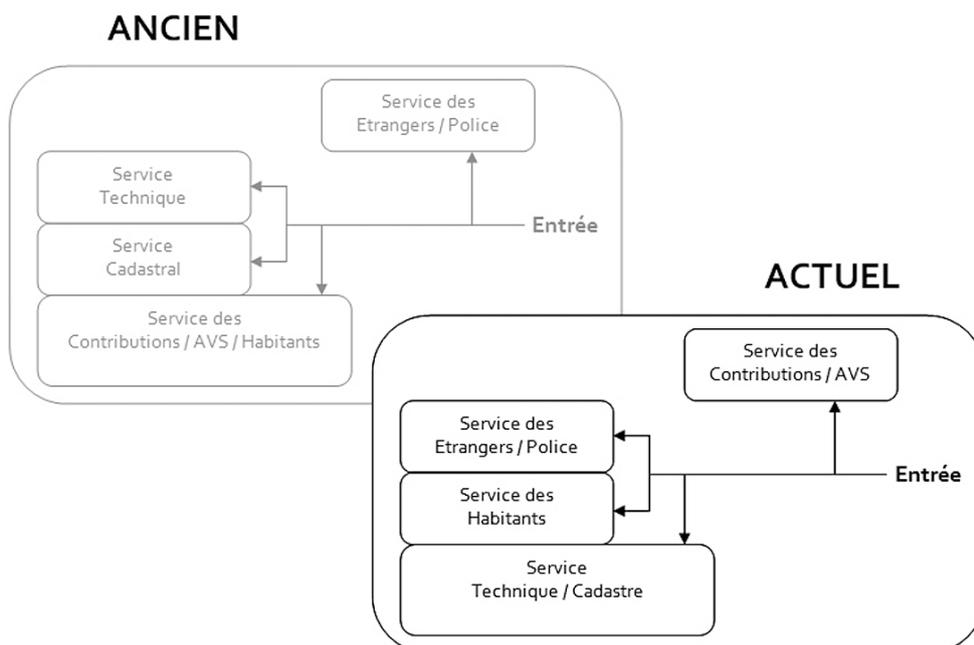


© Studio Bomardot

BUREAUX COMMUNAUX

Réaménagement

Suite à l'augmentation du personnel administratif, les locaux du bâtiment communal ont été réaménagés afin de garantir les différents services à la population, avec la nouvelle répartition suivante des guichets :





© Studio Bomardot

AGENDA

Des sociétés locales 1^{er} semestre

JANVIER 2014

- 5 Loto des rois
- 19 Loto CAV
- 26 Loto du Choeur mixte

FEVRIER 2014

- 22 Concert Fanfare Union à Bresse
- 27-28 Carnaval Union
- 28 Carnaval des écoles

MARS 2014

- 1-3-4 Carnaval Union
- 2 Loto du Ski Club
- 3 Assemblée générale Amicale de Beaumont
- 6-9 Retraite paroissiale – Ardon et Vétroz
- 8 Championnat valaisan jeunesse CAV
- 9 Loto de la Paroisse - salle paroissiale
- 15 Samedi musical du Choeur mixte
- 18 Concert Fanfare Concordia à Bresse
- 19 CAV - Tournoi interne mini hockey
- 29 Concert du Choeur mixte

AVRIL 2014

- 12 Vente-échange APEV
- 11-12 125^{ème} anniversaire Fanfare Union
- 18-19 Montée vers Pâques - Scouts

MAI 2014

- 9-10 Pièce de théâtre TGV
- 11 Festival des Fanfares FFRDC à Riddes
- 16-17 Pièce de théâtre TGV
- 17 Spectacle VAG
- 18 Festival des fanfares FFDCC à Ayent
- 23-25 Pièce de théâtre TGV
- 24 Concert du Choeur Enf'Ado
- 28-31 Camp CAV - Ovronnaz
- 29 Premières communions
- 30-31 Camp des jeunes CAV - Vétroz
- 31 Festival des Tambours à St-Maurice

JUIN 2014

- 1 Festival des Tambours à St-Maurice
- 6-8 Fête cantonale des musiques valaisannes à Martigny
- 13-14 Fête fédérale des Tambours à Frauenfeld
- 14-15 Sortie annuelle du Choeur mixte
- 15 Sortie familiale Enf'Ado
- 15 Centenaires Fanfare Echo des Glaciers, Vex
- 19 Fête-Dieu
- à fixer Délégation de Beaumont reçue à Vétroz

AOÛT 2014

- 15-17 Commémoration du 300^{ème} anniversaire de l'éboulement de Derborence



ÉCOLES

Plan de scolarité 2014

Début des cours : lundi 18 août 2014 le matin
Fin des cours : mercredi 19 juin 2015 le soir
Jours effectifs de classe : 167

Congés hebdomadaires :
samedi toute la journée
primaires : mercredi après-midi
enfantines : mercredi toute la journée

Automne
début des congés : mercredi 22 octobre 2014 midi
reprise des cours : lundi 3 novembre 2014 le matin

Noël
début des congés : vendredi 19 décembre 2014 le soir
reprise des cours : lundi 5 janvier 2015 le matin

Carnaval
début des congés : vendredi 13 février 2015 le soir
reprise des cours : lundi 23 février 2015 le matin

Saint-Joseph
Jeudi 19 mars 2015

Pâques
début des congés : jeudi 2 avril 2015 le soir
reprise des cours : lundi 13 avril 2015 le matin

Ascension
début des congés : mercredi 13 mai 2015 à midi
reprise des cours : lundi 18 mai 2015 le matin

Pentecôte
lundi 25 mai 2015

Fête Dieu
Jeudi 4 juin 2015

ÉCOLES

Plantys - panneaux solaires photovoltaïques

La commune de Vétroz a fait un pas important vers le futur en inaugurant à fin décembre ses premiers panneaux solaires photovoltaïques.

Le Conseil communal a en effet décidé d'équiper le toit de la nouvelle salle de gym des Plantys ainsi que celui des nouvelles salles de classes de 600 m² de panneaux photovoltaïques. Toutes les entreprises concernées ont mis les bouchées doubles pour assurer une mise en service avant le 31 décembre 2013, afin de profiter des conditions avantageuses de la Rétribution à Prix Coûtant (RPC).

En plus d'une manne financière bienvenue, cette installation permettra de produire annuellement 110'000 kWh, ce qui correspond à la consommation de 30 à 40 ménages.

La commune de Vétroz apporte ainsi sa pierre à l'avenir de la planète.

*Pour la commission Energie
Olivier Cottagnoud, Président*



Travaux Plantys 2013



EAU POTABLE

Interconnexions des Communes d'Ardon-Conthey-Vétroz

Courant 2011, en parallèle aux travaux de réfection de la route cantonale, la commune de Vétroz procédait à la pose d'une nouvelle conduite principale d'eau potable entre le réservoir de Péteille (coteaux de Vétroz) et la commune d'Ardon, pour l'interconnexion des réseaux des deux communes. Le raccord définitif de cette conduite sera effectué en 2014, en marge des travaux en cours au réservoir de Péteille. Notre commune bénéficiera alors d'un dédoublement de la conduite principale issue du réservoir et d'un renforcement du maillage de son réseau de distribution d'eau potable. La commune d'Ardon bénéficiera elle d'un approvisionnement supplémentaire en eau potable.

Le 29 octobre 2013, suite aux travaux de la nouvelle route des Rottes réalisés en 2013, la nouvelle conduite d'eau potable pour la connexion des réseaux des communes de Vétroz et Conthey a été mise en fonction. Notre commune bénéficie ainsi d'une alimentation de secours supplémentaire en eau potable. La commune de Conthey bénéficie elle d'un approvisionnement complémentaire pour son réseau de plaine : la part des eaux de Conthey qui seront turbinées au réservoir de Péteille lui sera retournée par ce biais.

Ces travaux s'inscrivent dans le grand projet intercommunal (communes d'Ardon, Conthey et Vétroz) au réservoir de Péteille, portant sur le microturbinage des eaux potables de Motelon captées dans la vallée de Derborence. Les objectifs et avantages qu'en tirent les trois communes peuvent être résumés de la sorte :

- Améliorer la sécurité qualitative et quantitative de l'alimentation en eau potable des communes,
- Renforcer la solidarité des communes, notamment en cas de problème technique,
- Exploiter l'énergie des eaux de Motelon captées dans la vallée de Derborence,
- Rationaliser la construction de nouvelles infrastructures, les réservoirs en fonction d'Ardon et de Vétroz ne répondant plus aux normes et prescriptions sur les denrées alimentaires,
- Optimiser les investissements des communes, par la construction d'un réservoir au lieu de deux et par le partage des coûts y relatifs.



Ces nouvelles interconnexions entre les réseaux d'eau potable existants permettent non seulement d'exploiter de nouvelles potentialités de turbinage sur l'ensemble des trois communes, mais également de diminuer le recours au pompage et au traitement des eaux issues des puits de la plaine : mis en commun, l'efficacité de l'exploitation des réseaux d'eau potable des trois communes est fortement améliorée.

ROUTES COMMUNALES

Dommmages

Des dommages sont régulièrement causés aux routes communales, notamment dans le cadre de travaux agricoles effectués avec des machines griffant profondément le sol ou arrachant même parfois le bitume.

La Municipalité prie instamment les exploitants de prendre toutes les mesures utiles afin de n'endommager ni les routes agricoles, ni les routes goudronnées.

A défaut, les frais de remise en état seront facturés aux propriétaires.

VETROZ ET SON EAU !

Après la mise en service de l'usine d'ultrafiltration du Petit St-Bernard, les travaux d'agrandissement et de rénovation du réservoir et de la conduite de Péteille se poursuivent actuellement. La commune de Vétroz continue à investir des montants importants pour assurer la sécurisation de son eau potable.

En début d'année 2014, les 3 communes de Vétroz, Ardon et Conthey – qui partagent leurs eaux depuis des temps immémoriaux – vont renforcer la gestion intercommunale de leurs eaux, notamment par le déploiement et le suivi continu de l'autocontrôle HACCP. Cet autocontrôle – qui est une exigence légale fédérale – permettra d'une part de mieux identifier les dangers qui pourraient menacer la salubrité de l'eau et d'autre part de définir les mesures de maîtrise qui permettent de garantir une qualité irréprochable de l'eau.

La planification des activités de suivi, d'exploitation et d'entretien du réseau d'eau potable sera suivie et améliorée, depuis les captages jusqu'à la distribution, en passant par les installations de traitement, dans le contexte des interconnexions des réseaux de Vétroz, Ardon et Conthey.

Ces activités seront toujours assurées par notre équipe communale, mais dorénavant avec le support des spécialistes d'AquaTech Services à Sion.

L'eau étant une ressource vitale et la denrée alimentaire la plus consommée, nous nous devons de la protéger pour le bien des générations actuelles et futures. C'est ce qu'entreprend la commune de Vétroz.

*Pour la commission des travaux
André Fontannaz, Président*



ENVIRONNEMENT

Moins de sel pour l'environnement

Le salage des routes apporte chaque hiver des quantités gigantesques de sel dans la nature et les cours d'eau de la région. La commune de Vétroz est sensible à ce problème et ne sale que les grands axes de circulation. Elle a également investi l'an dernier dans une nouvelle saleuse qui utilise deux fois moins de sel pour le même effet. Ces mesures combinées font économiser des tonnes de polluants par année pour le seul territoire communal.

Automobilistes, levez donc le pied ! Pour l'environnement. Et pas seulement en hiver.

*Pour la commission de l'environnement
Olivier Cottagnoud, Président*

LIZERNE

Correction



© Studio Bonnardot

Les cartes de danger liées aux risques naturels ont été établies ces dernières années sur l'ensemble du territoire cantonal, conformément au programme de la Confédération. Ces cartes de danger sont disponibles auprès du canton, via leur site internet, et évolueront en fonction des mesures sécuritaires exécutées.

Pour notre commune et en particulier concernant la Lizerne, les crues de la rivière doivent être maîtrisées. Les études menées jusqu'à ce jour ont permis de définir une série de mesures sécuritaires qui doivent être entreprises au droit des zones constructibles ou des infrastructures importantes notamment. L'objectif est de garantir la sécurité des personnes, ainsi que de minimiser les conséquences économiques liées aux crues. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les travaux de sécurisation de la Lizerne (voir tableau pour résumé).

Les Maîtres de l'ouvrage impliqués sont les CFF, la Confédération (OFEV), le Canton (SRCE), la Commune d'Ardon et la Commune de Vétroz qui pilote ce projet. Un acteur incontournable est la société d'exploitation Lizerne et Morge SA qui poursuit son activité durant toute la phase de chantier, et qui de ce fait représente une contrainte supplémentaire pour les travaux.

Les mesures qui touchent directement le lit de la rivière ou les infrastructures nationales (1 à 5), ainsi que les études, sont principalement à charge des acteurs cantonaux et fédéraux (~85 %) et le solde est réparti à parts égales entre les communes. Les mesures prises hors du lit de la rivière (6 et 7) sont réparties à parts égales entre les communes et ne sont pas subventionnées.

	DESCRIPTION	PLANNING
Etudes	Avant-projet	2004-06
Etudes	Projet	2009-13
1	Carénage / Surélévation pont CFF	2012
2	Dépotoir / Création de l'ouvrage pour rétention des matériaux charriés, yc chemin d'accès	Hiver 2013-14
3	Enrichissement du lit / Modification de la rugosité du lit par la pose de blocs	Hiver 2014-15
4	Abaissement du lit / Sécurisation du pont CFF	Hiver 2014-15 Hiver 2015-16
5	Renforcement du lit / Au niveau du resserrement du lit et à l'aval du dépotoir	Hiver 2015-16
6	Sécurisation amont CFF / Surélévation des murs	Hiver 2015-16
7	Gestion des risques résiduels / Arrières-digues, mesures mobiles	Hiver 2016-17
		2004-17

Tableau résumé « Planification et coûts totaux ».

CONSEIL GÉNÉRAL - MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chères citoyennes, chers citoyens,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Puisse-t-elle vous apporter la joie, la santé et la réussite escomptées !

A travers ces quelques lignes, il me tient à cœur de vous présenter un aperçu des travaux menés au sein du Conseil général durant la première année de cette législature, et de vous énumérer quelques perspectives pour les mois à venir.

En 2013, les 30 élus (13 PDC, 11 PLR et 6 AV) se sont engagés dans de multiples dossiers. Toutefois, par souci de concision, seuls les 4 points principaux de ce riche millésime seront présentés ici.

Fonctionnement, sérénité et transparence des débats

Durant l'année 2013, le Conseil général s'est réuni à 5 reprises. Si la séance constitutive a pu faire craindre le retour à une politique de combat, l'ambiance s'est rapidement détendue par la suite, laissant place à la sérénité. En effet, chacun a su faire preuve de bon sens et de collaboration, favorisant ainsi un fructueux débat d'idées.

Les décisions se sont prises dans le calme, sans déchirement. La discussion est devenue le maître mot dans nos relations, et c'est tant mieux. Car le fait de trancher entre des avis divergents par un vote formaliste ou partisan est un procédé abrupt qui laisse souvent des traces.

Cet état de fait réjouissant, nous le devons à la bonne entente entre toutes les entités, tant politiques qu'institutionnelles, ainsi qu'à la transparence, que j'avais placée comme objectif capital de cette première année de présidence. Cette transparence, nous avons sans cesse tenté de la mettre en œuvre avec mes collègues du Bureau. Nous vous la devons également, afin que vous puissiez vous tenir informés de nos travaux.

C'est la raison pour laquelle notre communication a été revue et intensifiée. Dans ce sens, je vous invite à consulter régulièrement la page dédiée au pouvoir législatif sur le site Internet de la municipalité.

Gestion financière et administrative du ménage communal

L'adoption des comptes et du budget de la municipalité sont deux points centraux de l'action du pouvoir législatif communal. Chargés de l'étude des finances et de la gestion, les 7 membres de la Commission de gestion ont produit un travail méticuleux. Ils ont rédigé des rapports de qualité à l'attention de l'ensemble des élus, leur permettant ainsi d'approuver à l'unanimité les comptes et le budget. C'est là une situation réjouissante que nous n'avons pas toujours vécue ces dernières années.

Cette commission revêt donc une importance capitale. Elle doit disposer par conséquent d'un large champ d'action, sans toutefois empiéter sur les prérogatives du Conseil communal. Si la limite est parfois ténue, il n'est cependant pas exagéré d'affirmer que ce pouvoir de contrôle doit être effectif, autonome et impartial.

En effet, à l'heure où Vétroz est en pleine expansion, avec de multiples projets d'importance majeure conduisant inévitablement la collectivité à s'endetter, les investissements doivent pouvoir être étudiés en temps voulu par la Cogest, de manière à garantir le meilleur usage des deniers publics. 2014 nous réserve donc de nombreux dossiers en sus des tâches ordinaires, et le travail ne manquera pas pour une commission qui ne demande qu'à participer à ces processus, dans les limites de ses attributions.

Sur le chemin d'un règlement communal d'organisation

Outre les tâches légales prévues, les trois formations politiques ont également mis à l'ordre du jour la demande unanime de voir apparaître un règlement communal d'organisation qui permettra de préciser les prérogatives des différentes instances communales (Conseil général, Conseil communal et Administration), pour un fonctionnement optimal de nos institutions locales.

Cette pierre angulaire des rapports institutionnels constitue pour le Conseil général l'un des dossiers les plus importants de cette année. D'ailleurs, une commission sera prochainement constituée pour l'étudier. Son rapport servira de base à l'acceptation par le Conseil général d'un règlement qui sera soumis ensuite au vote populaire.

Prévu pour durer, ce texte ne devra pas être axé sur les intérêts immédiats mais sur les besoins à moyen et à long terme de la collectivité. Le climat positif qui régit actuellement les discussions au sein du Conseil général devrait, à mon sens, permettre une objectivité et une indépendance propres à favoriser l'aboutissement d'un règlement adéquat.

La sécurité routière au cœur des préoccupations des élus

S'il est un dossier qui a suscité l'intérêt des conseillers généraux l'année dernière, c'est bien celui du concept de circulation. Faisant ressortir la question de l'équilibre entre la sécurité des piétons et la fluidité du trafic automobile, les élus des trois formations politiques ont eu à cœur de disséquer cette thématique.

La balle est aujourd'hui dans le camp du Conseil communal, chargé d'examiner tous les points épineux sans perdre de vue l'ensemble de la question. En effet, en matière de circulation routière, les perspectives et les objectifs à atteindre devront être définis avant l'établissement d'un plan d'action. Dans cette optique, des réponses sont attendues pour cette année encore. Elles animeront sans conteste le débat.

Comme vous pouvez le constater, les défis ne manquent pas, et il nous revient la charge d'être à la hauteur. Nous nous y attelons sans relâche, et nous vous remercions de la confiance accordée.

Sachez enfin que nous nous tenons à votre écoute et que nous nous faisons toujours un plaisir de recueillir vos observations sur les sujets qui ont trait à l'organisation, à la gestion et aux projets de la collectivité locale.

Bien à vous.
Nicolas Huser, président

4^{er} trimestre 2013

Personnel communal

- Valide les cahiers des charges relatifs au personnel communal.
- Autorise Mme Olivia Marguet à entreprendre le cursus de praticienne formatrice.
- Décide l'engagement de M. Wehliye Keynan en qualité d'apprenti employé de commerce.
- Prend acte de la démission de Mme Nadia Debons en qualité d'éducatrice de la petite enfance.
- Décide l'engagement de Mme Carole Germanier en qualité d'aide bibliothécaire.
- Décide l'engagement de Mme Muriel Reduce en qualité d'assistante de direction.
- Décide la mise au concours d'un poste de collaborateur (-trice) technico-administratif (-ive).

Finances communales

- Prend connaissance et approuve le budget 2014 de la Municipalité.
- Approuve le plan financier 2015 - 2018.
- Décide de contracter un prêt de Fr. 2'000'000.-- auprès de la Suva pour une durée de 5 ans et au taux fixe de 0.89%.

Travaux publics

- Décide l'acquisition de la propriété sise à l'intersection de l'Avenue des Vergers et de la Route cantonale afin de procéder à un élargissement du carrefour.
- Décide la mise en place d'un système d'information du territoire sur Internet dès 2014.
- Décide de procéder en 2014 au reboisement du Canal du Milieu depuis le Centre de Bresse.
- Décide d'attribuer les travaux de correction de la Lizerne à l'entreprise Atra S.A.

Constructions

- Délivre les autorisations de construire requises et traite les oppositions formées.
- Adjugé les travaux liés à l'extension du Centre scolaire des Plantys.
- Préavise les adjudications liées à la sécurisation de la falaise de Balavaud.
- Décide de poursuivre l'inscription de servitudes liées aux places protégées dans des abris de protection civile privés.
- Approuve les tarifs relatifs au raccordement au chauffage à distance ainsi que les modalités y relatives.
- Approuve le montant de la subvention communale liée à l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables.

- Décide la pose de rails permettant de suspendre des œuvres lors d'exposition au Relais du Valais.
- Décide de procéder à un constat amiante dans les bâtiments communaux construits avant 1991.
- Valide les critères d'adjudication à appliquer lors de futures mises en soumissions d'ouvrages publics.

Ecoles et structures communales de la petite enfance

- Sollicite et obtient le renouvellement de l'autorisation cantonale No 6'008 relative au transport des écoliers.
- Prend connaissance de la dotation en personnel requise par le Canton dans le cadre des structures de la petite enfance.
- Prend acte du fait qu'un véhicule supplémentaire emmènera les élèves au CO Derborence dès le 04.11.2013.
- Prend connaissance des incidences de la nouvelle loi sur l'enseignement primaire.

Demandes et divers

- Approuve le projet de Règlement sur les droits de mutation et décide de soumettre celui-ci au Conseil général pour validation.
- Approuve le plan de réaménagement des bureaux administratifs en procédant au regroupement des locaux par services.
- Décide l'octroi des mérites sportifs et culturels 2013.
- Délivre le droit de cité aux personnes répondant aux critères requis et en ayant présenté la demande.
- Approuve la répartition des plages horaires propres à la nouvelle salle de gymnastique des Plantys.
- Donne son accord de principe lié au concept de lutte contre le gel du vignoble par hélicoptère.
- Approuve le projet de Règlement communal d'organisation et décide de soumettre celui-ci au Conseil général pour validation.
- Décide de prendre part au projet de maintien du vignoble en terrasses.

INFORMATIONS OFFICIELLES

FINANCES COMMUNALES - Budget 2014



© Studio Bonnardot

La Municipalité a l'honneur de vous présenter ci-dessous le budget 2014, tel qu'entériné par le Conseil général en séance plénière le 16 décembre dernier.

Le compte de fonctionnement, présentant un total de revenus de Fr. 16'895'500.-- (en augmentation de Fr. 658'600.-- par rapport au budget 2013) et un total de charges, hors amortissements comptables, de Fr. 14'497'050.-- (en augmentation de Fr. 624'850.-- par rapport au budget 2013), dégage une marge d'autofinancement arrêtee à Fr. 2'398'450.--, soit une augmentation de Fr. 33'750.--, ou 1.43 %.

Après enregistrement d'amortissements ordinaires conséquents du patrimoine administratif (nature 331), soit Fr. 4'785'200.--, calculés aux taux habituels et constants pratiqués par la Municipalité, le compte de fonctionnement clôture avec un excédent de charges, soit le résultat net, de Fr. 2'386'750.--.

Le compte des investissements présentant des dépenses brutes de Fr. 12'889'100.-- couvertes à hauteur de Fr. 3'927'500.-- par des recettes, les investissements nets se montent ainsi à Fr. 8'961'600.--. En faisant toutefois abstraction d'investissements à caractère extraordinaire, soit l'extension du Centre scolaire des Plantys (Fr. 917'000.--) et le projet de densification du centre du village (Fr. 5'621'000.--), le montant des investissements nets s'élève à Fr. 2'423'000.--. Ceci implique que ces derniers sont couverts à 98.99 % par la marge d'autofinancement prévisionnelle. L'insuffisance globale de financement, respectivement le recours à du financement de tiers, s'élèvera quant à elle à Fr. 6'563'150.--.

Croyez bien que le budget 2014 est le fruit d'une longue réflexion et qu'il a été établi en tenant compte des réelles possibilités financières de la Municipalité, de surcroît en ne planifiant que les investissements jugés essentiels au bon fonctionnement de celle-ci, à savoir principalement les secteurs de l'éducation et de la petite enfance.

Budget de fonctionnement 2014	
Centres de charges	Soldes
Administration générale	-1'243'300.00
Sécurité publique	-731'500.00
Enseignement et formation	-5'441'400.00
Culture, loisirs et culte	-864'400.00
Santé	-210'000.00
Prévoyance sociale	-2'649'450.00
Trafic	-2'100'100.00
Protection et aménagement de l'environnement	-767'100.00
Economie publique	32'800.00
Finances et impôts	11'587'700.00
Résultat net 2013	-2'386'750.00
Amortissements	4'785'200.00
Marge d'autofinancement 2013	2'398'450.00

INFORMATIONS OFFICIELLES

FINANCES COMMUNALES - Budget 2014

Budget de fonctionnement 2014 par nature

Charges		Produits	
Charges de personnel	3'963'350.00	Impôts	11'264'000.00
Biens et services	2'900'500.00	Patentes et concessions	488'500.00
Intérêts passifs	540'800.00	Revenus de biens	302'900.00
Amortissements financiers	120'000.00	Contributions de tiers	2'619'600.00
Parts et contrib. sans affectation	88'000.00	Parts aux recettes sans affect	1'070'000.00
Participation à des collect. publiques	1'844'100.00	Participations de collectivités	348'500.00
Subventions accordées	4'861'500.00	Subventions acquises	468'200.00
Attributions aux financements spéciaux	21'600.00	Prélèvements s/financ. spéc.	176'600.00
Imputations internes	157'200.00	Imputations internes	157'200.00
Total	14'497'050.00	Total	16'895'500.00
Marge d'autofinancement	2'398'450.00		
Amortissements	4'785'200.00		
Résultat net	-2'386'750.00		

Libellé des investissements	Dépenses	Recettes
Renouvellement du site web communal	23'000.00	0.00
Renouvellement du parc informatique	20'000.00	0.00
Poste informatique chargé de sécurité	1'800.00	0.00
Poste informatique juge de commune	1'800.00	0.00
Application amendes d'ordre police	12'500.00	0.00
Remplacement du destructeur de documents	4'000.00	0.00
Aménagement des locaux administratifs	50'000.00	0.00
Système d'information géographique	7'000.00	0.00
Mensuration officielle Lot 6	21'000.00	0.00
Numérisation des bâtiments	11'000.00	0.00
Matériel de corps Service du feu	57'000.00	39'000.00
Abri PCi centre du village	221'000.00	0.00
Extension Centre scolaire des Plantys	917'000.00	0.00
Mobilier salle de réception Plantys	45'000.00	0.00
Tableaux interactifs	33'000.00	0.00
Informatique et bureautiques scolaires	8'500.00	0.00
Mobilier scolaire	10'000.00	0.00
Investissements CO Derborence	22'000.00	22'000.00
Matériel bibliothèque municipale	3'500.00	0.00
Eclairage Stade des Plantys	136'000.00	0.00
Terrains pelouse naturelle	140'000.00	0.00
Mobilier petite enfance	1'000.00	0.00
Projet de densification	4'200'000.00	0.00
Institutions handicapés / sociales	21'000.00	0.00
Participation à la construction des routes cantonales	50'000.00	0.00
Rénovation éclairage Route Cantonale	80'000.00	0.00
Participation giratoire Route des Rottes	50'000.00	0.00
Adaptation de l'éclairage public LED	100'000.00	0.00
Réfection de la route du Chemin des Roseaux	240'000.00	0.00

Libellé des investissements	Dépense	Recettes
Place centre du village et chaufferie	1'200'000.00	0.00
Balayeuse TP	64'000.00	0.00
Epareuse Reform	24'000.00	0.00
Conduite forcée Péteille - La Trouille	850'000.00	0.00
Taxes de raccordement eau potable	0.00	200'000.00
Evacuation eaux claires Rue des Vignerons	5'500.00	0.00
Evacuation eaux claires Route de l'Abbaye	5'500.00	0.00
Séparation eaux pluviales Chemin des Roseaux	102'000.00	0.00
Réfection égouts Chemin des Roseaux	65'000.00	0.00
Taxes de raccordement égouts	0.00	400'000.00
Frais d'études STEP intercommunale	106'000.00	0.00
Réfection du cimetière, 1ère étape	130'000.00	0.00
Réfection mur de soutènement nord cimetière	30'000.00	0.00
Ajout colombarium cimetière	40'000.00	0.00
3ème correction du Rhône	68'000.00	0.00
Honoraires ingénieurs correction des torrents	50'000.00	42'500.00
Solde expropriations correction des torrents + frais BSS	290'000.00	245'000.00
Réfection mur torrent des Fontaines	25'000.00	12'500.00
Remblayage gouille et route vers l'autoroute	150'000.00	127'500.00
Correction de la Lizerne	2'700'000.00	2'451'000.00
Honoraires ingénieurs correction de la Lizerne	400'000.00	370'000.00
Travaux et honoraires sécurisation parcelles Balavaud	30'000.00	18'000.00
Réfection murs de vignes / solde de l'avant-projet	50'000.00	0.00
Cadastration des bisses (SAU)	17'000.00	0.00
Total général	12'889'100.00	3'927'500.00



Chère lectrice,
Cher lecteur,

Comme vous l'aurez remarqué en parcourant ce premier numéro de l'année 2014, le Vétrospective fait peau neuve.

Nous espérons que la charte graphique réalisée par l'un de nos citoyens, à savoir M. Eddy Pelfini (Graphic Design Sàrl), saura vous plaire autant qu'elle a séduit le Conseil municipal.



© Studio Bonmarcol



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Contact

Municipalité de Vétroz
Route de l'Abbaye 31
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70
Fax: 027 345 37 71

administration@vetroz.ch
www.vetroz.ch

Heures d'ouverture

Lundi	08:00–12:00
Mardi	08:00–12:00
Mercredi	08:00–12:00 13:30–17:30
Jeudi	08:00–12:00
Vendredi	08:00–12:00
Samedi	fermé
Dimanche	fermé
Fermé durant les jours fériés.	